

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Arrêté du 31 décembre 2019 fixant le siège de l'Office français de la biodiversité

NOR : TREL1935625A

Par arrêté de la ministre de la transition écologique et solidaire, du ministre de l'agriculture de l'alimentation et de la secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire en date du 31 décembre 2019, le siège de l'Office français de la biodiversité est situé au 12, cours Louis-Lumière, 94300 Vincennes à compter du 1^{er} janvier 2020.